

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept du mois de mai à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de LOUIN, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 21 mai 2025

20 présents + 4 pouvoirs (24 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Dominique GUILBOT, Sylvie NOBLET-HORTET, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Pascal BIRONNEAU a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU,

Absents/Excusés : Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Viviane CHABAUTY, Hélène MARSUALT, Maryse BARIGAUT, Françoise RICHARD, Pascal BIRONNEAU, Sébastien FAURE.

Frédérique DAMBRINE a été élue secrétaire de séance

=====

**ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
SIEDS - Fonds Chêne**

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet du fonds chêne et de la déclinaison des différentes saisons, le SIEDS, la communauté de communes de Val De Gâtine, la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, la communauté de communes du Thouarsais, la communauté de communes de l'Airvaudais Val-du-Thouet, la communauté de communes de Parthenay-Gâtine, la communauté

de communes du Mellois en Poitou, la communauté d'agglomération du Niortais, la communauté de communes du Haut-Val-de-Sèvres, la commune de Bressuire ont déposé une candidature commune, portée par le SIEDS, coordinateur du groupement.

Le 11 mars 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP 11 mars 2024.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont rapportées dans la convention avec le SIEDS.

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le SIEDS coordinateur, et dont la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,
- Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De valider le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SIEDS,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP Chêne Saison 2 et retenue par le Jury ACTEE,
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces ou documents afférents aux prochaines saisons de ce programme CEE ACTEE+ auxquelles le groupement constitué pourrait répondre,
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 28 mai 2025

Et ont signé le Président et le secrétaire

La secrétaire de séance,
Frédérique DAMBRINE,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
079-200041416-20250603-4-DE
de l'acte de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Po
mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l
Acte certifié exécutoire

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Réception par le Préfet : 03-06-2025

Publication le : 03-06-2025